



Conseil communautaire à la Communauté de communes

Mercredi 28 janvier 2015

I - ACCEPTATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres du conseil communautaire acceptent les comptes rendus du 20 novembre et 18 décembre 2014,

Monsieur MOZZI RAVEL souhaite que soit porté au CR de décembre que la prime octroyée à Pauline VIEL représente environ 6512 € avec les charges à l'année,

Madame TUILLAS demande que les comptes rendus des commissions soient transmis à tous les conseillers communautaires,

Pour répondre à la question de monsieur BRAUX concernant le service repas à domicile c'est : 40 repas par jours et trajet de 72 km par jour en 2014, sur un total de 10451 repas.

II – PRESENTATION AICM PAR SON DIRECTEUR

Monsieur VERGNAULT, le directeur rappelle de ce qu'est l'AICM

Objectifs :

- Accompagnement socio professionnel des demandeurs d'emplois,
- Lutte contre les freins à l'emploi,
- Confier des missions de travail,
- Orientation des personnes vers les structures compétentes,
- Suivi et évaluation (proposer des formations appropriées).

A qui elle s'adresse :

161 demandeurs d'emploi soit 1698 contrat de mise a disposition en 2014.

Les donneurs d'ordre :

- Les particuliers,
- Les collectivités,
- Les associations,
- Les artisans,
- Les agriculteurs,
- Les commerçants,
- Les entreprises.

Sur le Val d'Egray :

5 collectivités ont fait travailler 42 demandeurs d'emplois.

Autres actions :

- Accompagnement RSA,
- L'entreprise « J'y vais »,
- Accompagnement des salariés chantier d'insertion des forges,
- Ateliers revalorisation de la personne : coiffure et esthétique, informatique, technique de recherche d'emploi,
- **Atouts pour la forme en partenariat avec la fédération des AI79,**
- Conduite supervisée, ~~transport solidaire (importants problèmes de mobilité)~~, faciliter accès au permis de conduire ouvrir le transports solidaire à tout public et pour tous besoins de déplacement.

OBJECTIF 2015 : AUGMENTER LES HEURES EN ENTREPRISE, CONVAINCRE LES COLLECTIVITES A TRAVAILLER SUR DE NOUVELLES ACTIVITES, TRAVAILLER SUR DES CLAUSES SOCIALES.

III - PRESENTATION DU SYNDICAT DU PLAN D'EAU CERVEUX ST CHRISTOPHE SUR ROC PAR SA PRESIDENTE

- La composition du syndicat : 4 délégués titulaires et suppléants pour chaque Communauté de communes,
- La séparation des deux collectivités au plan d'eau est la rivière le Musson (les bâtiments sont sur le commune de St Christophe),
- Le restaurant et le bureau d'accueil sont fermés au public et obsolètes,
- La Présidente présente l'historique des actions depuis son ouverture en 1972 (doc joint en PJ),
- Recherche de solutions pour l'avenir : Utopia sur Rillé (à côté de Saumur) est un concept canadien d'hébergement en bois avec préservation de l'environnement. C'est une délégation de service public en fermage. Le syndicat a posé sa candidature,
- Prévision pour 2015 : ouverture du site à la baignade et du camping, réhabilitation du toboggan, et du téléski nautique et wakesurf et paddle,
- Possible de proposer un package (hébergement, activités),
- Aides d'organismes pour trouver des partenaires,
- Participation financière équivalente à l'année dernière pour les deux communautés de communes.

IV - CONVENTION D'OBJECTIF TOURISME EN GATINE

Monsieur Morin fait lecture des actions, les réseaux de Tourisme en gâtine, transmis par mail à tous les conseillers.

Nos engagements financiers : augmentation progressive de notre participation (répartition par rapport au potentiel fiscal).

Une moyenne de 2.30 € par habitant, augmentation d'environ 550 €.

Les élus acceptent de vote favorablement à la participation 2015 pour un montant de 8 669.60 €, mais souhaitent reporter la décision sur la signature de la convention d'objectifs.

Il sera demandé à Tourisme en gâtine de venir à une prochaine réunion.

IV – GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ENERGIE

Décide de l'adhésion de la Communauté de communes du Val d'Egray au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :

- acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture de gaz ;
- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

V – POLE SPORTIF : POINT ETAPE DES TRAVAUX ET AVENANTS

Point sur les travaux : De nombreuses entreprises sont présentes sur le site actuellement.

Autorisation de signer l'avenant n° 3 de l'entreprise FBM (lot 15 Plomberie/sanitaire du marché pôle sportif) d'un montant de 1 193,48 € HT pour la distribution eau chaude de l'extension. Ce qui porte à 31 480,96 € HT le montant du marché de l'entreprise FBM.

Autorisation de signer la déclaration de sous-traitant pour le lot 6 MENUISERIE EXTERIEURE de l'entreprise FRERE CONCEPT du marché pôle sportif, avec l'entreprise NOLA 79 SARL – rue Jacques Cartier – 79260 LA CRECHE d'un montant de 5 345 € TTC pour la fourniture et pose d'une porte sectionnelle et d'un rideau métallique.

Dans le cadre de l'aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales, des clôtures devront être envisagées pour sécuriser le site.

Accord des élus pour autoriser l'école de Germond Rouvre à utiliser le gymnase, gratuitement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) Loyer local commercial

En réponse à la demande de monsieur FERRON sur le fait que nous subventionnons un commerce.

Tout d'abord que nous sommes soumis aux règles du bail en cours. Le Président rappelle que le loyer a été augmenté après l'agrandissement et que la différence entre le loyer et l'emprunt est de 25 € par mois, actuellement (somme variable en fonction de la revalorisation du loyer).

2) Délibération exercice de mission

Il est décidé de modifier l'institution de l'indemnité d'exercice par référence au décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures et à l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997, à compter de l'année 2015.

Et de fixer les cadres d'emplois et les grades bénéficiaires, les montants de référence applicables à chaque grade.

- Cadre d'emploi et grade concerné : Rédacteur

- Coefficient : 3
- Cadre d'emploi et grade concerné : Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
- Coefficient : 3
- Cadre d'emploi et grade concerné : Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
- Coefficient : 1

Précise que l'indemnité d'exercice sera revalorisée automatiquement en fonction des textes en vigueur.

3) Police de l'habitat

La DDT nous a informés qu'en l'absence de délibération avant le 31 décembre 2014, le Président devient donc compétent en matière de « Police de l'Habitat ».

Comme la communauté de communes à la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées. La politique du logement social est entièrement d'intérêt communautaire.

Sont considérées d'intérêt communautaire :

- les opérations nouvelles en faveur des personnes défavorisées et des personnes âgées supérieures à 10 logements en une seule tranche. »

Les polices concernées sont celles relatives :

- au péril (L511-1 4 du CCH)
- aux équipements communs des immeubles collectifs d'habitation (L129-1 à 6 du CCH)
- à la sécurité des établissements recevant du public aux fins d'hébergement (L123-3 du CCH)

Ce sont les procédures de péril que nous serons le plus amené à mettre en œuvre, à cet effet, il est transmis à chaque maire les fiches techniques relatives au péril ordinaire et au péril imminent.

4) Contrat du service AMD

Autorisation de signature d'un contrat de remplacement d'un agent contractuel en arrêt maladie jusqu'au 28 février. Puis d'un contrat d'un an jusqu'au 28 février 2015.

5) Avenant 2 à la mise à disposition de l'agent administratif

Autorisation de signature de l'avenant 2 à la mise a disposition, engagent la commune de Champdeniers à rembourser une indemnité, qu'elle souhait versé à l'agent mise a disposition à la CCVE.

6) Info contingent incendie

Pour information, les nouveaux montants du contingent (financé intégralement par la CCVE) sont transmis aux élus. L'augmentation est de 6.78 % par rapport à 2014, soit environ 4 000 €.

7) Point sur la réunion de travail sur l'accueil du jeune enfant

Pauline VIEL a envoyé par mail à chaque membre du Conseil communautaire le 23 janvier dernier le compte-rendu de la rencontre de travail qui s'est tenue le 12 janvier dernier en présence des représentants de la CAF, du Centre socio-culturel du Val d'Egray et de la Communauté de communes.

Les objectifs de cette rencontre ont été de préciser les besoins et les attentes sur le territoire en termes d'accueil du jeune enfant.

Une rencontre a été sollicitée auprès de la Protection Maternelle Infantile – Mme Strezlec - afin de préciser avec elle les réglementations en vigueur en termes de surfaces nécessaires, encadrement, etc. M. Ferron (conseiller général) propose son appui pour accélérer la prise de rendez-vous avec le Docteur M^{me} Strezlec.

2 visites de structures d'accueil ont été programmées le 2 février 2015 :

- la visite de la micro-crèche de Villiers en Plaine.
- la visite de l'espace Enfance Jeunesse de Coulonges sur l'Autize.

M. Mozzi-Ravel précise l'intérêt de visiter également la structure Cap'Vers situé sur la commune d'Echiré.

Le Président de la Communauté de communes propose aux membres du Conseil qu'une présentation des coûts d'investissement et de fonctionnements selon le type de structures soit donnée en juin prochain.

8) Maison de Santé Pluridisciplinaire : Délibération pour la réserve parlementaire

Mme Gaillard, Députée des Deux-Sèvres a proposé d'octroyer à la Communauté de communes, dans le cadre de sa réserve parlementaire, une subvention de 36 000 €.

La subvention au titre de la réserve parlementaire porte sur les aménagements extérieurs et le mobilier de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour un montant total de : 82 870,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 36 000 €
- Autorise le commencement des travaux lorsque le dossier sera déclaré complet par la cellule des subventions du Ministère de l'Intérieur
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- S'engage à assurer le financement de la partie restante à la charge de la Communauté de communes par autofinancement.

9) Formation en intra

Madame GIRALDOS rappelle que dans le cadre du PEDT, il a été lancé une demande de formation commune avec plusieurs agents des écoles du Val d'Egray sur le thème du jeu au CNFPT.

Nous avons maintenant les dates de formation qui seraient le 4 et 5 mai.

La Communauté de communes enverra un mail à chaque mairie en leur demandant de nous confirmer le nom des personnes présentes à la formation.

10) Réseau informatique

Problème d'intervention sur le réseau informatique à l'école de Champdeniers. Une réunion entre la maintenance informatique de la mairie et de la mairie est nécessaire.

11) Urbanisme

La commune de Champdeniers à confirmer l'accord d'installation de commerce dont la surface est supérieure à 300 m². Mais souhaite attendre que le SCOT soit validé pour modifier le PLU.

La Commune déterminera dans le PLU les commerces qui pourront accéder à une implantation à coté de Super U.

Avis défavorable du changement d'implantation de la Pharmacie (l'ARS et la Préfet n'ont pas encore été saisis). Il est fait des propositions de bâtiment à monsieur CHETOUAN en centre bourg.

12) Dates à retenir :

- Prochain conseil communautaire le 18 ou 19 février à 19h (conseil court avec présentation du PLUI par la Communauté Communes du Pays Sud gâtine).
- M. Mozi-Ravel propose d'animer une rencontre sur les groupements de commandes le 18 ou 19 février selon la date fixée pour le Conseil communautaire.
- Tour cycliste le 9 février à 19h (demande de prendre en charge la soirée de 1000 €).
- Pose de la première pierre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire : la présence du Secrétaire Général de la Préfecture sera sollicitée. La Communauté est en attente d'une proposition de date par la Préfecture.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. SOUCHARD :

M. JEANNOT :

Mme EVRARD :

Mme ISZRAELEWICZ Absent excusée

Mme PETIT : Absent excusée

M. BERNIER :

M. BARATON :

M. FERRON :

M. MARTIN :

M. MOZZI RAVEL :

M. NZECK SAM NDECK :

M. MORIN :

Mme GIRALDOS :

Mme HARRAULT : Absent excusée

Mme THUILLAS :

Mme BORDAGE : Absent excusée

Mme GLAIZAL : Absent excusée

M. BRAUX :

M. DROCHON :

M. JAMONEAU : Absent excusé

M. MORINEAU :

M. PETORIN : Absent excusé

M. TROUVAT :